

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Gilbert GRAMOULLE**

**N° 50**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement 2024**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Quimper Bretagne Occidentale harmonise la tarification du service de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. Dans le cadre de cette démarche de convergence, le montant global de la tarification pour les services à l'usager de l'eau potable et de son épuration augmentera au maximum de 4,5 % sur la base d'une facture réglementaire de 120 m<sup>3</sup>.

Les tarifs de vente du bio-méthane et les apports de matières en station d'épuration augmenteront de 5%.

Concernant les tarifs des prestations du Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) qui doivent assurer l'équilibre financier du service, ils sont ajustés au regard de la réglementation concernant notamment les installations non conformes.

\*\*\*

Après avoir délibéré (11 abstentions ; 40 suffrages exprimés dont 40 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement 2024, comme suit :

**1. Eau Potable et Assainissement Collectif :**

Sur une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix se décompose ainsi :

	<b>Part fixe</b>	<b>Part variable</b>
Eau Potable	20,69 € HT	1,4596 € HT/m <sup>3</sup>
Assainissement	11 € HT	1,2733 € HT/m <sup>3</sup>

Soit ramenés au m<sup>3</sup>, les prix sont :

Eau Potable	1, 632 € HT
Assainissement	1,365 € HT

Ainsi, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix au m<sup>3</sup> sera de 3,7157 € TTC.

**Spécificités :**

- Pour les usagers ayant des consommations supérieures à 300 m<sup>3</sup> et inférieures à 6 000 m<sup>3</sup> :

	<b>Part fixe</b>	<b>Part variable</b>	
Eau Potable	20,69 € HT	- Briec - Edern - Langolen - Landrevarzec - Landudal	1,1362 € HT
		Quéménéven	1,0457 € HT
Assainissement	11 € HT	1,2733 € HT/m <sup>3</sup>	

- Pour les usagers ayant des consommations supérieures à 6 000 m<sup>3</sup> :

	<b>Part fixe</b>	<b>Part variable</b>	
Eau Potable	20,69 € HT	- Briec - Edern - Langolen - Landrevarzec - Landudal	1,0618 € HT
		Quimper	1,2995 € HT
		Quéménéven	1,0457 € HT
Assainissement	11 € HT	Briec, Edern, Landrevarzec, Landudal	1,1434 € HT

**2. Vente de biométhane**

Il est proposé de fixer le prix de vente du biométhane au budget annexe biogaz comme suit :

- Prix à la tonne .....41.59 € HT/T

Ce prix est applicable pour l'année 2024.

### 3. Tarifs sur les apports à la station d'épuration du Corniguel (part communautaire) :

- Matières de vidange .....2,40€ HT/T
- Sables et matières de curage .....18,15 € HT/T
- Graisses .....24,19 € HT/T

### 4. Assainissement non collectif :

La grille tarifaire 2024 suivante s'applique sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale :

	<b>Tarifs 2024</b>
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans) -	120,00 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de la 4ème installation (cas des campings, de gîtes, etc.)	110,00 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 4 ans) installation avec filière spécifique agréée (filières compactes) ou filière classique disposant d'un dispositif de relevage	100,00 HT / contrôle
Pénalité installation non conforme polluante (sur courrier) correspondant à 400% de la redevance de bon fonctionnement d'une installation conforme	480,00 € HT / an
Contrôle de conception	200,00 € HT / contrôle
Contrôle de réalisation	200,00 € HT / contrôle
Contrôle d'une installation individuelle pour la vente de maison	200,00 € HT / contrôle
Facturation dans le cas d'un déplacement d'un contrôleur pour un rendez-vous infructueux à compter du 3ème déplacement	60,00 € HT / déplacement
Visite supplémentaire à la visite officielle dans le cas de : <i>(si la visite est sollicitée par le pétitionnaire dans un délais supérieur à 12 mois, alors seul un nouveau contrôle sera facturé)</i> - Vente de maison - Contrôle de conception ou de réalisation contrôle de bon fonctionnement	60,00 € HT / visite supplémentaire
Avis écrit du SPANC sans déplacement dans le cadre d'une vente ou d'une réalisation	50 € HT

	<b>Tarifs 2024</b>
<p>Contrôle d'une installation individuelle en l'absence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation dans le délai d'un an dans l'année suivant l'achat du bien</li> <li>- réhabilitation dans un délai de 4 ans pour les installations présentant un risque sécuritaire ou sanitaire</li> </ul> <p>correspondant à une majoration de 200% du contrôle de bon fonctionnement conforme</p>	360,00 € HT / contrôle
<p>Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH <b>avec</b> transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis</p>	100,00 € HT / an
<p>Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH <b><u>en l'absence de</u></b> transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis</p>	350,00 € HT / an